

Carte Vitale : une utilisation généralisée dans le département

Lancée en 1998, la petite carte verte est aujourd'hui utilisée par plus de 95% des professionnels de santé en Loire-Atlantique. Pensez à la présenter systématiquement lors de vos consultations et à la pharmacie.

Elle garantit un remboursement de vos soins et médicaments en 5 jours contre 21 jours en moyenne si le remboursement est effectué à partir d'une feuille de soins papier.

Je choisis avant de consulter

Pour connaître les professionnels de santé qui acceptent la carte Vitale, consultez le service ameli-santé sur www.ameli.fr. Vous y trouverez également toutes leurs coordonnées et les tarifs qu'ils pratiquent.

Je mets à jour ma carte Vitale au moins une fois par an

Pensez à mettre à jour votre carte Vitale afin d'actualiser les informations qu'elle contient.

> Pourquoi est ce nécessaire ?

Cette mise à jour vous assure :

- une prise en charge conforme à vos droits,
- l'assurance que votre carte est utilisable, sans difficulté, sur tous les équipements des professionnels de santé,
- un remboursement rapide.

> Quand mettre à jour votre carte Vitale ?

- **Chaque année, c'est un réflexe indispensable !** Un conseil, choisissez toujours la même période pour être sûr d'y penser.
- **A chaque changement de situation dans votre vie** (déménagement, mariage, naissance,...) après avoir adressé les justificatifs à votre organisme d'assurance maladie.

> Où la mettre à jour ?

- **Dans les pharmacies** équipées.
- Aux Guichets Automatiques de l'Assurance Maladie dans les accueils de la CPAM. Pour connaître la liste des GAAM, rendez-vous sur www.ameli.fr, rubrique Votre Caisse / Nous rencontrer.